45e ANNEE. — N° 75 VENDREDI 30 JUIN 1905.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

L'Organisation Cléricale

Récemment, nous parlions de l'organisation cléricale en vue des élections futures.

Peut-être n'est-il pas inutile de revenir sur cette question. Et c'est en donnant de nouveaux exemples que nous ferons comprendre à nos amis à quel point ils auraient tort d'abandonner au hasard l'issue d'une lutte en vue de laquelle on se prépare activement dans les partis réactionnaires.

Un des groupements les plus puissants de l'opposition, c'est à coup sûr l'Action libérale populaire. De nombreuses manifestations publiques ont fait connaître son esprit, ses tendances, le but qu'elle poursuit. Ce qu'on sait moins, ce sont les détails de la méthode raisonnée que ses chefs ont conçue et dont s'inspirent les multiples ramifications de l'œuvre.

Un Recueil officiel de « renseignements pratiques » à l'usage des adhérents, correspondants et délégués de la Ligue, nous fournit à ce sujet des documents précieux et dont quelques-uns sont vraiment suggestifs. Ce *vade mecum* du parfait... libéral pose en principe que l'action ne doit jamais cesser ; « au lendemain de la défaite comme de la victoire, il faut se réunir, tirer les leçons du scrutin et se remettre immédiatement à l'ouvrage ». Cette entrée en matière est suivie de conseils bien sentis pour la constitution de divers secrétariats dans chaque département, dans chaque circonscription, dans chaque canton, et, si possible, dans chaque commune. Le secrétariat sera « un foyer d'initiative et un bureau d'informations ». Il s'occupera d'abord d'établir un compte exact de la situation par une enquête préliminaire. Vous pensez bien qu'il ne s'agit point de partir à la légère. Il y a de bons et de mauvais endroits. Il faut commencer par ceux qui offrent quelques chances de succès... Voici les cadres établis ; les comités ont partout des « délégues » ou des correspondants, hommes sûrs et tenaces, « autant qne possible estimés et populaires ». Il ne leur reste plus qu'à se mettre à la besogne.

Le premier soin du secrétariat sera de procéder au « classement des électeurs ». On perdrait son temps à prêcher des convertis ou des irréductibles. Il convient donc d'étudier soigneusement la liste électorale. « On accompagne chaque nom de la note 1, 2, 3, 4, suivant que l'électeur 1 vote et vote bien, 2 est indécis, 3 s'abstient, 4 est réfractaire Pour faciliter ce travail — nous citons toujours — on fait copier la liste électorale par fiches — une *fiche par électeur* — que l'on classe ensuite par rues... » Il s'agit maintenant de grossir le nombre des bons électeurs. Comment y arriver ? Par l'action individuelle, par les journaux, par les brochures, ou en rendant service.

Chaque électeur fera l'objet d'un examen spécial. « Un tel, qui le connaît ? *Qui est-ce qui veut s'en charger ?* Qui est-ce qui veut le décider à bien voter ?... Si personne ne le connaît on le confiera (*sic*) à quelqu'un de sa maison, de sa rue, de son quartier, qui s'efforcera d'entrer en relations avec lui, directement ou par l'intermédiaire « d'amis ». Naturellement, la diffusion de la bonne presse est copieusement préconisée. Mais le meilleur moyen de conquérir l'électeur « c'est de lui rendre service, à lui, ou à quelqu'un de sa famille... Les *délégués* doivent s'ingénier pour aller au-devant même des désirs... Souvent un service rendu entraîne un déplacement de quatre ou cinq voix. » L'annuaire donne également ce conseil aux libéraux. « ...Entrons comme membres actifs ou honoraires dans toutes les sociétés locales de gymnastique, de tir, de sports, de musique, etc. ; mais sans nous laisser absorber et *sans perdre de vue le but électoral vers lequel nous devons tout coordonner* ».

Un gros problème, c'est le choix des candidatures à soutenir. En certaines circonstances il est impossible de faire passer un « conservateur catholique » ; la bonne politique, c'est de voter pour le modéré, dussent les libéraux ne présenter personne à eux, pas même au premier tour.

Dans le cas où les secrétariats ont à choisir un candidat, deux principes doivent présider à l'opération : ne demander que ce que l'homme jugé le meilleur ou le moins mauvais « *peut accorder sans compromettre son élection* ». Et quand les secrétariats se seront mis d'accord sur le nom du candidat, « *ils examineront ensemble quelle étiquette il convient d'adopter* ».

La caisse électorale, les visites à faire, la distribution des bulletins, la confection des affiches de la dernière heure, la procédure à suivre pour les résultats à contester, autant de matières longuement étudiées par l'ouvrage que nous avons sous les yeux.

Par ces quelques extraits, on peut juger de la minutieuse vigilance qui règne dans les états-majors de la réaction : tout est pesé, discuté, réglé d'avance.

Que conclure de cela, sinon que nos adversaires attachent une importance énorme à la grande consultation qui aura lieu l'an prochain ?

Et le spectacle de leur activité ne doit-il pas nous servir d'enseignement ?

Chambre des Députés

Séance du 27 juin 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre s'occupe de la proposition de loi adoptée par le Sénat, concernant la compétence des juges de paix.

MM. Louis Martin, Lepelletier, Bertrand déclarent que la loi est excellente.

M. Cruppi demande le vote du texte adopté par le Sénat.

Les 17 premiers articles sont adoptés.

Sur l'article 18, M. Puech fait connaître que divers juges de paix auront leur traitement diminué du fait de la nouvelle loi.

M. Chaumié reconnaît que le fait est exact et il promet d'y remédier.

Les articles 18 à 24 sont votés.

Sur l'article 25, M. Bour propose que dans les premières villes telles que Lyon, Marseille, etc., le traitement des juges de paix soit de 10.000 francs.

Cette motion fera l'objet d'une proposition de loi spéciale.

L'ensemble de la loi est mis aux voix et adopté.

Séance de l'après-midi

La Chambre revient au projet de séparation.

M. Briand annonce que la commission a décidé de prendre en considération l'amendement Noulens-Ribot qui maintient le *statu quo* en ce qui concerne les manifestations du culte extérieur.

Cet amendement est adopté.

Sur le 3e paragraphe, M. Ollivier demande que les usages suivis en matière de sonneries de cloches soient conservés.

Cette motion est rejetée.

M. Leroy demande que les sonneries de cloches continuent à être réglées en conformité de la loi municipale de 1884.

Cette motion est prise en considération. La commission propose un texte transactionnel du paragraphe 3.

Ce texte est voté ainsi que l'article 25.

M. Aynard demande la suppression de l'article 26 concernant les emblèmes religieux qui peuvent être placés sur les édifices servant au culte.

Cette proposition est adoptée.

Séance du 28 juin 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à la fraude sur les vins.

L'article 6 est voté ainsi que l'article 6 *bis*.

Aprés discussion, les articles 7, 8 sont adoptés et la suite est renvoyée à une séance ultérieure.

Séance de l'après-midi.

La Chambre adopte sans débat le projet tendant à modifier les articles 5 et 14 de la loi sur l'administration de l'armée.

Puis on revient à la discussion du projet de séparation.

M. Lefas, sur l'article 26, soutient un amendement tendant au maintien du droit actuel en ce qui concerne l'élévation ou l'apposition des emblèmes religieux dans les cimetières.

Cette proposition est rejetée.

Un amendement analogue de M. Auffray subit le même sort.

L'article 26 est adopté, ainsi que l'article 27.

L'article 28 vise les peines à appliquer à ceux qui auront essayé d'exercer une pression religieuse ou antireligieuse par menace ; cet article est vote, ainsi que les articles 29 et 30.

Sénat

Séance du 27 juin 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Chaumié dépose un projet portant amnistie en faveur des condamnés de la Haute-Cour, pour tous les délits de presse, de grève, d'ordre politique.

Ce projet est renvoyé à la commission.

Le Sénat adopte un projet concernant la signification d'opposition et de cession faites entre les mains des comptables des deniers publics et des préposés à la Caisse des dépôts et consignations.

Le Sénat passe à la discussion d'une proposition ayant pour but la création dans chaque commune d'une commission d'assistance chargée de représenter les pauvres de la commune, de gérer les patrimoines, d'administrer le bureau de bienfaisance, etc.

Les 6 premiers articles du projet sont votés.

Les troubles en Russie

Dans les provinces Caucasiennes

Un calme apparent règne maintenant, mais la situation demeure tendue à la suite de l'état de perturbation des districts voisins, où plusieurs villages ont été saccagés, les mosquées profanées, les femmes violées. Des conflits sanglants éclatent non-seulement entre Améniens et mahométans, mais aussi entre la population locale et les cosaques. Le prince Louis-Napoléon arrivera le 21 juillet a Erivan pour tâcher de pacifier la contrée en déclarant aux habitants notables qu'il est résolu à réprimer, en cas de besoin, les désordres par la force militaire. Il accomplit actuellement une tournée dans les parties les plus turbulentes de la province.

A Varsovie

Pendant la journée du 26 et la nuit suivante, 672 personnes, la plupart israélites, ont été arrêtées. Les prisons sont bondées. On craint de graves émeutes dans le cas où on mobiliserait les troupes. On s'attend aussi à une proclamation de l'état de siège. Les paysans du gouvernement de Kovno s'emparent par la force des pâturages et des chevaux appartenant aux propriétaires terriens.

Des travailleurs de trente-deux plantations de betteraves du gouvernement de Podolie, se sont mis en grève. On craint que la récolte ne soit perdue.

Sauvagerie causaque

Le 27 juin, à neuf heures, à la station de Widzewo, près de Lodz, un officier ivre qui commandait une patrouille de cinquante cosaques a donné à ses hommes l'ordre de faire feu contre un train de voyageurs. Les cosaques ont tiré deux salves contre le train.

Les voyageurs se sont couchés à plat ventre ; beaucoup d'entre eux ont été contusionnés ; une femme a été blessée par une balle.

Pendant les troubles de Lodz, 1.465 reverbères ont été brisés et les pertes causées au gouvernement par la destruction des entrepôts d'alcool s'élèvent à 85.000 roubles.

Un Ténor

On a conté maintes fois les nombreuses incarnations de Maxime Gorki, le célèbre écrivain russe qui va bientôt passer en jugement à Saint-Pétersbourg. Lui-même a dit dans ses Souvenirs qu'il avait fait presque tous les métiers.

Le *Ménestrel* nous apprend qu'au lieu de s'illustrer dans la littérature, il aurait pu tout aussi bien devenir un grand artiste. Il était lié dans son enfance avec Schaliapine qui, depuis, s'est fait un nom célèbre dans toute l'Europe comme chanteur d'opéra. Un jour, Gorki et Schaliapine se présentèrent ensemble pour faire partie d'un chœur. A l'examen, on reconnut au premier une voix exquise de ténor ; il fut admis à l'unanimité. Schaliapine, au contraire, se vit éconduire, le jury trouvant sa voix mal posée.

Dans ses récits, Gorki fait souvent chanter ses personnages ; il ne manque jamais d'analyser en connaisseur les qualités et le timbre de leur voix. Il a raconté quelque part comment il s'était mis à chanter lorsqu'il était ouvrier boulanger : « C'était, dit-il, une existence horrible que le chant seul me rendait supportable. » Il la quitta et se fit gardien de chemin de fer. Un soir qu'il surveillait des sacs de farine amoncelés près de sa cabane, une tempête épouvantable se déchaîna et une rafale de vent souleva tout à coup la toile cirée qui couvrait les sacs. Gorki, grimpé sur le tas de sacs, s'occupait à ramener et à fixer la toile lorsqu'une rafale plus forte l'enleva lui-même et le jeta sur le sol avec une telle violence qu'il resta toute la nuit privé de sentiment et exposé au froid A la suite de cet accident, Gorki fut atteint d'une maladie de la gorge qui le laissa muet pendant plusieurs mois. Quand il retrouva la parole, sa jolie voix de ténor avait fait place à une basse rauque et rude qui désormais ne devait plus changer.

UN DUEL RUSSE

Il n'y a pas fort longtemps de cela, dire au juste la date du fait serait de l'indiscrétion, le prince K..., fut appelé à de hautes fonctions. Le poste qu'il tenait de la bienveillance de l'empereur était très envié, aussi parlait-on beaucoup dans les salons de Moscou du bonheur qui venait d'échoir à l'heureux gentilhomme.

— Ma foi dit le prince S...aff, je crois que ce soir le prince K... serait bien ennuyé si j'allais lui demander une revanche qu'il me doit depuis longtemps.

On trouva l'idée si drôle que sur le champ deux amis furent délégués pour demander réparation au grave fonctionnaire,

— Excellence, dit le plus âgé des deux témoins en s'inclinant profondément, nous venons de la part du prince S...aff vous demander la revanche de la blessure qu'il a eu l'honneur de recevoir de vous.

— Me suis-je donc battu avec S...aff ? demanda le prince K... qui avait oublié l'aventure.

— Il y a vingt-cinq ans, en sortant de l'école militaire.

— En effet, dit le prince, je l'avais oublié.

— S...aff porte encore à la joue une cicatrice que lui fit votre sabre.

— Il m'avait provoqué.

— C'est vrai.

— Je garde donc ma situation d'insulté. Allez donc, messieurs, et dites au prince que je n'ai rien à lui refuser, car je le tiens dans la plus grande estime. Nous nous battrons demain ; je ne mets qu'une seule condition : à bout portant, un seul pistolet chargé.

Si ces deux Russes eussent été Français, ils se seraient mis à rire et auraient raconté la plaisanterie qu'on avait voulu faire au nouveau gouverneur ; mais ces Russes étaient Russes, ils craignirent de mécontenter leur client en ayant l'air de reculer ; ils ne dirent rien, sinon qu'on serait exact au rendez-vous.

Le lendemain, le prince S...aff, fut tué raide.

Comme le prince K... s'en retournait fort tranquillement, un des témoins qui l'avait assisté lui demanda :

— Comment, prince, avez-vous exigé un combat si meurtrier ? Votre premier duel était un enfantillage, la blessure que vous aviez faite était insignifiante.

— Je vais vous expliquer cela, mais n'en dites rien je vous prie. Si je m'étais contenté de blesser encore S...aff, il m'aurait demandé une autre revanche, et, depuis que j'ai la goutte, je me dérange très difficilement.

La Fin des cantinières

Je voudrais savoir quel plaisir on peut éprouver à être désagréable à l'armée.

On a voté la loi de deux ans sans se demander si cela n'allait pas contrarier un tas de jeunes gens qui désirent consacrer leurs plus belles années à la corvée des pommes de terre, ainsi qu'aux douceurs du service en campagne.

Après cet attentat, en voici un autre, destiné à priver les régiments français de leur élement le plus suave et le plus poétique.

Je lis dans les feuilles :

« Parmi les modifications que vient d'apporter le Comité technique d'infanterie au train régimentaire, figure la suppression des voitures des cantinières. Nous ne verrons plus, dans les marches ou les manœuvres de guerre, les coquets costumes en drap bleu foncé à liserés rouges que revêtaient les débitantes patentées de chaque régiment.

C'est tout bonnement dégoûtant, car, si les troupes avaient tant de courage, c'est que chaque soldat brûlait de se distinguer sous les yeux de la cantinière.

C'était aussi à qui chanterait le mieux les jolies petites romances de route, chères à la vieille gaieté française, et d'ailleurs si distinguées.

Basses, ténors et barytons s'efforçaient de captiver les oreilles de l'aimable femme, et, pendant ce temps-la, comme l'explique Paulin, on marchait quand même.

D'ailleurs, il y avait des chansons pour les cantinières, et si ces dames n'y étaient pas toujours représentées comme des modèles de toutes les vertus, du moins on y rendait hommage à leur gaillardise.

Est-ce que tout cela va tomber dans le panier aux vieux souvenirs ?

Non ! Non ! mille fois non ! Il est des institutions qu'on ne saurait trop respecter, et celle des cantinières, à laquelle nous devons la *Fille du Régiment*, et aussi celle du *Tambour-Major*, est de celles-là.

La décison du Comité technique ne doit pas être maintenue, d'autant plus que ce n'est pas la suppression de Madame Thérèse pendant les marches et les manœuvres qui nous fera reprendre plus sûrement la Lorraine et l'Alsace.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'armée de Liniévitch

Le *Jiji Shimpo* dit que le général Liniévitch est sur le point d'abandonner ses lignes avancées.

Il y a à Kharbine seize gros canons et un grand nombre de pièces à tir rapide. Les Russes ont 29.000 hommes d'infanterie et d'artillerie le long de la ligne de San-Cheng-Tsou. Les hauteurs et les environs de cette ville constituent une position défensive que les Russes s'efforcent d'utiliser.

Concentration japonaise

D'après une information reçue de Godsiaden, on a constaté, le 25 juin, que des forces japonaises considérables se concentraient sur le flanc gauche de l'armée russe.

En Corée, les Japonais ont commencé, le 25 juin, de s'avancer contre des sotnias de cosaques qui se sont retirées en combattant dans la direction du Nord ; l'avant-garde japonaise occupe la ligne de Tsakhatchoudeghi à Pougotin.

La Conférence pour la paix

Les gouvernements japonais et russe ont informé le président Roosevelt que les plénipotentiaires pour la paix se réuniraient aux Etats-Unis dans les dix premiers jours du mois d'août.

Le président a exprimé le désir au Japon et à la Russie que cette réunion ait lieu le 1er août, si possible, ou sinon à la date la plus rapprochée de ce jour.

On dit de bonne autorité que MM. de Nélidoff et le baron de Rosen ont été pressentis comme plénipotentiaires russes.

L'armistice

On affirme que les gouvernements russe et japonais sont tombés d'accord au sujet d'un armistice qui sera proclamé aussitôt que les plénipotentiaires des deux puissances seront réunis à Washington.

INFORMATIONS

Les fonds mis par l'Etat à la disposition des cultivateurs

Pour se conformer aux résolutions uotées par la Chambre des députés dans sa séance du 27 décembre 1904, le ministre de l'agriculture vient de constituer une commission extra-parlementaire chargée de l'étude des questions relatives à l'emploi des fonds de dégrèvement, secours et subventions aux Associations de mutualité agricole, que l'Etat met à la disposition des cultivateurs.

Les raisins de table

Les députés, réunis pour examiner la question des droits d'octroi à Paris sur les raisins de table expédiés en grande vitesse, ont décidé de présenter à l'article 10 de la loi sur les boissons l'amendement suivant :

Compléter le paragraphe : « Est interdite dans la ville de Paris toute préparation des liquides fermentés autres que bières », ainsi qu'il suit : « En conséquence, l'introduction de raisins de vendange dans la ville de Paris est prohibée. Les raisins frais de table expédiés en grande vitesse restent assimilés aux fruits, et seront exempts, à ce titre, de tout droit d'octroi. ».

Cet amendement est signé par MM. Dauzon, Mas, Loqué, Arnal, Chaigne, G. Leygues, Malizard, Begey, Dèche, Coulondre, Colin, Noulens, Fabre, Bénézech, Capéran, Vialis, Thierry-Cazes.

La réunion a décidé ensuite de se former en groupe dit groupe du « Raisin » et constitue ainsi son bureau : président, M. Dauzon ; vice-présidents, MM. Mas et Loque, secrétaire, M. Arnal.

L'Amnistie

Voici le texte du projet de loi déposé au Sénat par M. Chaumié :

« Article premier. — Amnistie pleine et entière est accordée aux infractions ci-après, commises, antérieurement au dépôt du présent projet de loi : 1° Délits et contraventions en matière de réunions d'élections, de grève et de presse et faits connexes ; 2° crimes et délits prévus par les articles 87, 88, 89, 90, du Code pénal ; 3° de la loi du 24 mai 1834 et faits connexes.

» Art. 2. — Amnistie pleine et entière est également accordée à raison des faits antérieurs à la même date, ayant donné lieu ou pouvant donner lieu à des sanctions pénales ou disciplinaires et qui se rattachent, soit directement, soit indirectement, à la publication de notes secrètes d'ordre politique, professionnel ou privé, sur

des fonctionnaires publics, des militaires ou toutes autres personnes.

» Art. 3. — Dans aucun cas, l'amnistie ne pourra être opposée aux droits des tiers, lesquels devront porter leur action devant la juridiction civile, si elle était du ressort de la cour d'assises ou si la juridiction correctionnelle n'avait pas déjà été saisie, sans qu'on puisse opposer aux demandeurs une fin de non recevoir tirée de l'article 46 de la loi du 29 juillet 1881.

» Article 4. — La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies et aux pays de protectorat. »

La Question marocaine

Depuis les entretiens de M. Bihourd avec le prince de Bulow, la presse berlinoise a réglé son attitude sur celle de son inspirateur princier et manifeste un optimisme croissant, à peine troublé par des appréciations isolées, telle celle de la *Gazette de la Croix*, dénonçant l'hostilité des Etats-Unis à l'égard de l'Allemagne, qui trouvera son expression dans la visite de la flotte américaine à Cherbourg.

Le *Lokalanzeiger* assure que le prince de Bulow a refusé de discuter préalablement le programme de la conférence, parce que la conférence serait une simple farce, si elle devait seulement enregistrer des décisions prises d'avance ; néanmoins, l'acceptation de l'idée d'une conférence paraît certaine, parce que personne ne doute de la loyauté de l'Allemagne.

Le *Lokalanzeiger* se fait télégraphier de Paris qu'aux terrasses des cafés et même chez les marchands de vin, le public est satisfait de la solution de la crise.

Le correspondant du *Tageblatt* annonce la prochaine solution du conflit, M. Rouvier ayant montré un esprit conciliant. La note allemande reconnaît la situation particulière de la France au Maroc ; elle est rédigée en termes courtois, est très longue et, comme la note française, contient des généralités.

Les Vacances scolaires

La commission de l'enseignement a adopté un rapport de M. Mill sur la date des vacances, qui conclut à l'avancement de cette date au 14 juillet. Le gouvernement, d'accord avec la commission, va donner des ordres pour que le programme des cours soit terminé le 14 juillet.

Le dirigeable Lebaudy

A propos de l'ascension du dirigeable Lebaudy, M. Bans, de l'Aéro-Club, communique la note suivante :

« Le ballon dirigeable Lebaudy a battu ce matin le record de durée des ballons dirigeables, lequel record lui appartenait déjà par son ascension du 24 juin 1903, qui avait duré 2 heures 46 minutes. Le nouveau voyage qu'il a exécuté mardi a duré exactement 3 h. 11 m.

» Le départ a eu lieu à 4 h. 25 du matin et le ballon a décrit des ellipses et des boucles sans nombre dans la direction de Bonnières et de Mantes, sans aucun arrêt jusqu'à 7 h. 36. Cette sortie sert d'entraînement pour la prochaine excursion que fera le ballon dirigeable jusqu'au camp de Châlons, sur l'ordre du ministre de la guerre. »

Petites Nouvelles

Me Chenu a été élu bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Paris.

— MM. Dubief, Ruau, Clémentel, ont quitté mercredi Paris pour se rendre à Bruxelles et à Liège.

— La ville de Carhaix, (Finistère) qui a vu naître Théophile Corret de la Tour d'Auvergne, a fêté mardi le centenaire de la mort du premier grenadier de France.

— Le Président de la République a offert, mardi, un déjeuner en l'honneur du prince royal de Grèce.

— L'*Officiel* publie un mouvement dans les justices de paix et des nominations d'officiers d'académie.

— L'affaire Mary-Raynaud a été portée devant le lord-chief-justice de Londres, qui a confirmé les conclusions du tribunal de Bow-Street et décidé la remise de l'ancien banquier à la justice française.

REVUE DE LA PRESSE

De l'*Humanité* :

Et, dans l'alarme qui a affecté tous les hommes qui méritent le nom d'hommes, — qu'ils soient Français, Anglais ou Allemands — il importe que nous dégagions le sentiment que l'œuvre de pacification et de justice internationale s'impose plus impérieusement que jamais à nos efforts. Oui, en France, comme en Allemagne, les partis de réaction et de violence chercheront dans l'éventualité, un instant apparue d'un conflit, le prétexte de nouveaux armements, de nouvelles charges meurtrières, d'un militarisme plus rude et plus arrogant. Mais les effectifs gonflés, les canons fondus, les forts édifiés n'écartent pas la guerre et l'égalité des sacrifices maintient la victoire hésitante. C'est en organisant la paix, c'est en développant la communauté d'intérêts, de pensées, de sentiments, de devoir que l'Europe se libérera de la hantise des hécatombes et des caprices des conquérants.

Revue de la presse locale

Du *Quercinois* :

On savait déjà ce que valent les soldats de la Grande-Bretagne : ils se cachaient derrière les Français en Crimée et au Mexique.

Le ciel nous préserve de les voir sur notre sol devenir nos auxiliaires : voyez-vous ces « indésirables » — c'est-à-dire ce ramassis de mercenaires recrutés dans les bas-fonds de tous les pays — faisant la guerre dans nos campagnes ? Ce serait la pire des calamités !

Ah, non, par exemple. Si nous devons faire face à l'Allemagne, ne comptons que sur nos propres forces et ne nous embarrassons pas de ces hordes qui aiment bien manger et peu combattre.

CHRONIQUE LOCALE

AVIS

relatif à l'ouverture d'un concours pour l'amélioration des casernements.

Par décisions insérées au *Journal Officiel* des 10 février et 7 mai 1905, le ministre de la guerre a fait connaître qu'un concours était ouvert entre tous les militaires de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale, en vue des améliorations qu'il serait utile d'apporter aux casernements des différentes armes.

Le programme détaillé du concours a fait l'objet de la circulaire ministérielle du 6 mai 1905 (insérée au *Bulletin Officiel* du ministère de la guerre, partie supplémentaire n° 18 page 439).

Les militaires de la réserve ou de l'armée territoriale, qui désireraient participer au concours dont il s'agit, sont invités à prendre connaissance des décisions ministérielles et du programme susvisés, soit dans les bureaux de recrutement, soit dans les corps de troupe de toutes armes, les plus voisins de leur résidence.

Le travail de chaque candidat devra être établi dans la forme prescrite par le programme du 6 mai 1905 et être adressé par ses soins le 15 décembre 1905 au plus tard, au général commandant la subdivision, soit directement, soit par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Votes de nos Députés

Sur la prise en considération de l'amendement Noulens ainsi conçu :

« Les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures continueront à être réglées en conformité des articles 95 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884 », Les votes de nos députés ont été :

Pour : MM. Rey et Lachièze.
Contre : M. Vival.

La Chambre a adopté.

***

Sur l'amendement de M. Aynard tendant à la suppression de l'article 26 du projet de loi sur la Séparation, ont voté :

Pour : MM. Rey et Lachièze.
Contre : M. Vival.

CAHORS

LES ÉCONOMIES
De M. l'Ingénieur en Chef

M. l'Ingénieur en chef nous ayant laissé le droit de critiquer sa gestion comme agent-voyer, nous n'avons aucun motif pour ne pas profiter de ce droit ; et qu'il nous accuse de partipris, ou qu'il trouve nos critiques plus passionnées que justifiées, cela nous laissera indifférent ; nous dirons la vérité.

Déjà, la gestion de cet agent-voyer ne paraissait pas donner les résultats qu'il en attendait lui-même ; à force de fla-fla et de gracieux sourires à l'adresse des hommes politiques, M. l'Ingénieur en chef pouvait espérer appliquer dans notre département son système de fusionnement des deux services, vicinal et ponts et chaussées, mais, il sentait malgré tout, que l'on commençait à voir un peu clair dans une gestion indemne jusqu'à ce jour d'un contrôle sérieux, dans tous les cas, de critiques.

Car M. l'Ingénieur en chef se souvient de l'accueil qui lui fut fait, au cours de la session dernière, par le Conseil général de la Corrèze, auquel il avait proposé son fameux système de fusionnement ; M. l'Ingénieur en chef, dès lors, pouvait craindre que les conseillers généraux du Lot apprissent la décision de leurs collègues corréziens prévenus que certaines économies se soldent en fin de compte par des dépenses doubles.

A titre de document, voici la délibération du Conseil général de la Corrèze prise à la date du 3 mai 1905 :

M. Maschat donne lecture de son rapport sur les propositions de fusion du service vicinal avec les ponts et chaussées. Il se prononce contre la fusion et demande le maintien du « statu quo ».

M. Soulié demande le renvoi au mois d'août pour que les Conseils municipaux puissent être saisis de la question, et M. Labrousse déclare que cette question est d'une très grosse importance. Il adresse à M. Maschat des félicitations pour son travail. Finalement, la demande d'ajournement est refusée.

Les Corréziens ont appris... et ils savent peut-être ce qu'il en coûte d'apprendre....

Aussi bien, M. l'Ingénieur en chef peut parler d'économies. Il doit en réaliser beaucoup, en effet, si nous en croyons et les rouliers et les touristes !

Les routes depuis quelque temps sont si bien entretenues que de tous les points du département des plaintes très vives parviennent à M. l'Ingénieur lui-même ; il se garde bien d'y répondre ; les collectionne-t-il ?

L'entretien des routes est défectueux ; et il ne peut en être autrement, puisque là où jadis il y avait deux cantonniers, un seul de ces excellents agents est obligé aujourd'hui d'assurer le service.

Résultat ? C'est qué si une économie est réalisée du fait de la réduction du personnel, il arrivera — on s'en est aperçu déjà — que l'entretien des routes impossible à assurer convenablement obligera, dans quelques années, le Conseil général à voter des ressources nouvelles pour des réparations importantes.

Au surplus, M. l'Ingénieur en chef a une façon toute particulière de faire des économies : nous en connaissons des exemples nombreux que nous citerons, voulant ainsi profiter jusqu'au bout du droit de critique que veut bien nous laisser M. l'Ingénieur en chef.

Pour aujourd'hui nous citerons deux faits sur lesquels nous appelons l'attention de tous nos lecteurs.

Les voici :

Toujours pour raison d'économies, récemment, il fut décidé de supprimer, par voie d'extinction, 3 cantonniers de la navigation : on ne devait pas leur donner de remplaçants ces agents n'ayant plus rien à faire.

Or, M. l'Ingénieur en chef les mit d'office à la retraite et en nomma 3 nouveaux pour caser 3 protégés d'un homme politique.

Mais comme le service de la navigation est supprimé, ces trois agents étaient inoccupés : M. l'Ingénieur en chef les chargea d'un service vicinal.

Le département profite ainsi, sans débourser un sou, de trois agents ; mais que ce soit l'Etat ou le département qui paie, ce sont toujours les contribuables qui écopent.

Toutefois, nous ne récriminerons pas contre ces nominations ; simplement qu'on veuille bien examiner cette situation bizarre qui se compliquera certainement, le jour où un nouvel ingénieur viendra dans le Lot, car il n'est pas dit que tout chef de service veuille assumer la responsabilité d'un pareil virement.

A ce moment, que se produira-t-il ? Les 3 cantonniers seront réintégrés dans le service national où, répétons-le, ils sont inoccupés, et le département sera alors, obligé de nommer 3 cantonniers de plus pour assurer le service vicinal.

Le résultat le plus brutal sera celui-ci : 3 retraites payées, 3 cantonniers mis inutilement à la charge de l'Etat, et 3 cantonniers que sera obligé de payer le département.

On supprime 3 agents : on trouvera moyen d'en nommer 6 de plus.

Sont-ce des économies, cela M. l'Ingénieur en chef ?

***

L'autre fait est plus grave ; il est vrai qu'il découle d'un népotisme touchant.

Dernièrement, M. l'Ingénieur en chef fit venir, pour les besoins du service vicinal du Lot, un jeune commis des ponts d'un département voisin ; M. l'Ingénieur en chef le nomma agent-voyer à Bretenoux, mais pendant quelques semaines, il crut devoir le conserver à Cahors ; et malgré que déjà cet agent touchât le traitement afférent à son grade dans un autre département, M. l'Ingénieur en chef le fit classer comme « ouvrier des ponts » et lui alloua le salaire réservé à cette catégorie, peut-être 5 francs par jour. Qu'on remarque bien : deux traitements payés *en même temps*, dans deux départements différents au *même* fonctionnaire !!!!!

De plus, quand ce commis et ouvrier fut nommé agent-voyer à Bretenoux, il lui fut accordé **600 francs de frais de bureaux** ; or, c'est à la fin de leur carrière, après 25 ou 30 ans de services au moins, que les agents-voyers touchent cette somme, maximum alloué pour frais de bureau, qui au début sont de 100 francs environ.

Il est vrai que ce jeune commis et ouvrier et agent-voyer est le neveu de M. Soulié.

Sont-ce des économies, tout cela, M. l'Ingénieur en chef ? Dans tous les cas au détriment de qui sont-elles faites ?

Pour aujourd'hui, en voilà assez ; mais à un prochain numéro le plaisir d'user du droit de critique qui nous a été laissé.

LOUIS BONNET.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal se réunira le vendredi 30 juin courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour

Legs Valette Armand. — Rosières.
Demandes de soutiens de famille. — Bonassie, Valet, Albert, Delmas.
Fête nationale. — Demande d'autorisation de traiter par voie d'économie.
Pétition des habitants de la rue Donzelle.
Goudronnage du Boulevard.
Proposition Aguzou.
Demande du syndicat des planteurs de tabac.
Proposition d'arrêté municipal.
Musée. — Envoi de tableaux.
Ecole de St-Cirice. — Donation de terrain Amadieu.
Hospice. — Questions diverses.
Proposition Dèzes et Marmiesse.
Rapports des commissions.

Les fêtes de Cahors

Mercredi soir, dans une des salles de la mairie, a eu lieu une réunion dans le but de préparer l'organisation des fêtes que l'Orphéon de Cahors a l'intention de donner au mois d'octobre.

M. le docteur Darquier présidait cette réunion, au cours de laquelle ceux qui y assistaient ont échangé des vues au sujet de cette organisation de fête.

Pour que tout soit bien préparé et que rien ne cloche, une commission a été nommée ; elle comprend le conseil d'administration de l'Orphéon, la commission municipale des fêtes, tous les présidents des sociétés locales, commerciales, littéraires, artistiques, sportives, syndicales, tous les membres de la presse locale et régionale, etc.

En outre, chaque président désignera deux membres par société pour faire partie de la commission.

Celle-ci se réunira le lundi 3 juillet.

Espérons que grâce à la prompte et sérieuse élaboration d'un programme de réjouissances, notre ville aura, pour une date assez prochaine une journée de récréation, ce qui est si rare à Cahors.

Félicitons et remercions l'Orphéon de l'initiative qu'il vient de prendre.

Brevet élémentaire

Voici par ordre alphabétique la liste des candidats définitivement reçus au brevet élémentaire :

Astruc, Ayot, Carriol, Imbert, Sabatié, de l'école de Cahors, rue du Lycée.

Albugues, Chapou Jean-Baptiste, Couderc, Fontanel, Lacombe, Vieillescazes, de l'école supérieure de Montcuq.

Dalet, Ferrié, Ousset, Pradal Pierre, Rigal Eloi, Sahut, Nezat, de l'école supérieure de Luzech.

Breuil, Carayol, Lestrade, Pouch, Sembille, de l'école de Martel.

Gausserès, Lacroix, Larroque, de l'école supérieure de St-Céré.

Mailhol, J., de l'école de Castelnau.

Bordes, Maillard, de l'école de Souillac.

Arnaudet, de l'école de Duravel.

Boulzaguet, de l'école de Prayssac.

Thinières, de l'école de Capdenac.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, un train spécial à prix réduits, sera mis à la disposition des populations des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le Mercredi 12 Juillet à 6 h. 38 du soir.

Il desservira les stations comprises entre :

Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Laguépie, Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Espère, Grolejac, Cazoulès, Creysse, Mouleydier, La Rivière de Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, St-Pardoux-la-Rivière, St-Aulaire, Thiviers, La Coquille, Marmande et Cours de Pile.

Au retour, le départ de Paris Austerlitz aura lieu le Mercredi 19 Juillet à 2 h. 45 du soir.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR

(Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguépie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris (Austerlitz), 2e cl. 45 fr. ; 3e cl. 31 fr.

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Mareuil, Sauveterre-la-Lémance, Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires, à Paris (Austerlitz), 2e cl. 41 fr. ; 3e cl. 29 fr.

De Villefranche du Périgord, St-Cirq-Madelon, Cazoulès, Creysse, Mouleydier, La Rivière de Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, St-Pardoux-la-Rivière, Eyzerac, St-Aulaire, Coubjours, La Croix-Rouge, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris (Austerlitz), 2e cl. 33 fr. ; 3e cl. 23 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 11 Juillet à 6 heures du soir.

RELATIONS PARIS-BARCELONE

PAR TRAIN RAPIDE BI-HEBDOMADAIRE

Trajet direct en Steeping-car 19 h. 3/4 à l'aller et 20 h. 1/2 au retour

Dans le but de faciliter les relations entre la France et l'Est de l'Espagne, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et la Compagnie Internationale des wagons-lits a organisé un service direct par trains rapides de Paris à Barcelone et vice-versa, via Toulouse et Narbonne.

Départ de Paris (Quai d'Orsay) les mercredis et samedis ; départ de Barcelone les dimanches et jeudis suivant l'horaire ci-après :

Paris quai d'Orsay..	départ.	7 h. soir.
Paris Austerlitz	départ.	7 h. 9 —
Narbonne.....	arrivée.	8 h. 53 mat.
	départ.	9 h. 8 —
Barcelone.....	arrivée.	2 h. 48 soir.
Barcelone.....	départ.	1 h. 50 soir.
Narbonne.....	arrivée.	7 h. 36 —
	départ.	8 h. 13 —
Paris Austerlitz....	arrivée.	10 h. 24 mat.
Paris Quai d'Orsay.	arrivée.	10 h. 33 —

Le supplément à percevoir pour le parcours total Paris-Barcelone ou vice-versa en sleeping-car est de 46 f. Ce supplément est réduit pour les parcours intermédiaires.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 9

LES OUBLIETTES DU VIEUX LOUVRE

PAR

Henri AUGU

IV

Le feu de la St-Jean

— Je t'attendais, répondit l'ouvrier. Viens.

Il entraîna le marinier vers un cabaret voisin.

Le bûcher n'était qu'à moitié consumé et les pauvres chats poussaient encore quelques miaulements plaintifs, lorsque soudain une épouvantable averse inonda la Grève.

En quelques minutes, la plupart des torches et des luminaires furent éteints.

Le Roi et la cour descendirent précipitamment de l'estrade et coururent, avec le conseil de ville se réfugier dans la Maison-aux-Piliers, où du reste les attendait une collation de dragées musquées, de crèmes, de confitures séchées, de tartes et de massepains où l'on voyait des armoiries royales.

Grande fut la désolation des Parisiens à ce dénouement imprévu.

Ils ne pouvaient, comme d'ordinaire, enlever et remporter chez eux les cendres et les tisons qui devaient leur porter bonheur.

Plus grand encore fut l'émoi qui régna dans la foule. Il s'ensuivit un tohu-bohu indescriptible.

Il y eut une centaine de personnes étouffées ou écrasées.

— Mordious ! voilà le moment ! avait soufflé rapidement une voix derrière une échoppe de la rue de la Vannerie.

Cinq hommes s'élancèrent aussitôt sur le groupe du mercier et les siens.

Trois d'entre eux enlevèrent Marie en un clin-d'œil, après lui avoir jeté un drap sur la tête.

Marcel porta rapidement la main à sa ceinture.

Hélas ! sa dague lui avait été arrachée au Louvre.

Il ne put même faire un pas ; on le terrassa.

Les deux autres chenapans s'étaient rués sur lui.

En un instant il se sentit aveuglé, garrotté et emporté.

Il ne pouvait ni voir, ni crier, ni faire un mouvement.

Autour de lui se mouvait la foule. Parfois une vague humaine menaçait de l'emporter avec ceux qui le tenaient.

La respiration lui manquait ; il étouffait presque.

La torture morale était encore plus insupportable que la torture physique.

Qu'allait-on faire de Marie ? Quels étaient ces hommes ? Quel était leur but ? Où le portait-on lui-même ?

Voilà les questions qu'il s'adressait.

Cependant il sentit la cohue diminuer peu à peu autour de lui ! Bientôt il n'entendit plus les pas inconnus qui l'emportaient. Il crut comprendre qu'il était dans une de ces nombreuses ruelles qui avoisinaient la Maison aux-Piliers.

Tout à coup les deux hommes parurent hésiter.

— On nous suit, dit l'un d'eux.

— On accourt fit l'autre.

— Courrons aussi ! reprit le premier.

Et les drôles se mirent à jouer des jambes.

Derrière lui Marcel entendait des pas qui approchaient rapidement.

Avec leur fardeau, les deux hommes ne pouvaient courir aussi vite que celui qui semblait les poursuivre.

— Halte ! fit soudain une voix forte.

— Nous avons nos dagues, murmura un des coupe-jarrets.

Marcel roula lourdement sur le pavé.

Les deux chenapans l'avaient lâché et faisaient volte-face pour attaquer l'inconnu.

Celui-ci écarta simplement son manteau et, sans même tirer son épée, que les bandits aperçurent à la ceinture, il se contenta d'étendre le bras, en tenant sa main fermée.

Au moment où les coquins, la dague haute, se précipitaient sur lui, sa main s'ouvrit, fit un geste rapide...

Et ce fut tout.

Les deux misérables tombèrent comme foudroyés.

V

Les mystères du vieux Paris

Marcel sentit qu'on coupait ses cordes.

Un instant après, le sac qui recouvrait sa tête lui fut enlevé et une main l'aida à se remettre sur pied.

La pluie avait déjà cessé, précisément parce qu'elle avait été torrentielle.

Le ciel s'était même éclairci, et la lune regardait au fond de la ruelle, par les hautes maisons à pignons, comme dans un trou.

Elle donnait en plein sur l'homme qui avait secouru Marcel.

Celui ci reconnut la belle figure du docteur noir.

— Jusqu'à demain ces hommes ne sont point à craindre, dit l'étranger d'une voix harmonieuse.

Les deux coquins gisaient inanimés à quelques pas.

— Je vous dois la liberté, la vie peut-être, répliqua le jeune homme avec un profond sentiment de gratitude.

— J'aiderai même à la délivrance de celle que vous aimez, reprit le docteur noir.

— Quoi ! vous savez ?..,

Un fin sourire se joua sur les lèvres du mystérieux personnage.

— Je sais tout, fit-il, je vois tout, j'entends tout.

— Ah ! messire, je vous en aurai une reconnaissance éternelle.

— Je me bornerai à vous demander quelque amitié pendant cette vie.

— Comptez sur mon dévouement !

— J'y crois Sachant lire à livre ouvert dans la physionomie des hommes, j'ai deviné en vous trois précieuses qualités.

— Lesquelles, messire ?

— Droiture, intelligence, affection.

— Je les mets à votre service.

— Je les accepte. Avec elles, on peut remuer le monde, pour son bien.

L'étranger avait tendu la main à l'écolier qui la pressa avec transport.

Il oubliait en ce moment la sinistre expression qu'avaient eue un instant les traits du docteur noir, lorsqu'il s'était trouvé face à face avec lui, devant la maison du mercier.

— Votre nom, messire ? demanda l'étudiant.

— Ne savez-vous pas comment on m'appelle à Paris ? Que cela vous suffise.

— Où pourrai-je vous revoir ?

— Frappez demain soir, un peu avant le couvre-feu, à la maison près de l'église St-Jacque la Boucherie qui est surmontée d'une tourelle et fait face au cabaret de la « Pomme de pin ».

— J'y serai à l'Angelus sonnant.

— Un guichet s'ouvrira. Vous n'aurez qu'à prononcer ce mot : Lux !

— Lumière ? fit l'écolier du Cluny en traduisant le mot latin.

— Et vous serez reçu... je vous quitte j'ai affaire là.

On était à quelques pas de la rue de la Tivéranderie, en face celle des Mauvais-Garçons Saint-Jean, et l'étranger montrait un cabaret à l'angle de cette dernière.

Il se dirigea ver ce cabaret, dont les fenêtres étaient éclairées, et sous la porte duquel se tenaient plusieurs individus.

Marcel vit le docteur noir aborder ces gens, dont la mise et la mine, au grand étonnement de l'écolier, étaient encore plus mauvaises, que celles de l'homme à barbe roussâtre et de ses chenapans.

(*A suivre.*)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

FARINE LACTÉE NESTLÉ
Aliment préféré des enfants.

MACCADON

Une nuée d'affiches multicolores, de toutes dimensions, sont placardées sur tous les murs, sur les glaces de tous les magasins de la ville.

Dans les communes, sur les routes, partout s'offrent aux regards le nom de MACCADON ou plutôt cette expression « Maccadon great international showes. »

Un de nos confrères de Rouen l'explique ainsi :

« Quel est au juste le sens de cette expression : « show » ? Elle dérive du verbe anglais « to show » (montrer) et correspond assez exactement au vieux mot français : « montrance » ou, plus simplement « montre », fort usité jusqu'au seizième siècle pour désigner les ensembles d'exhibitions organisés à l'occasion des entrées royales. Les spectacles comme celui que Mac Caddon promène à travers la France constituent eux aussi un ensemble colossal et varié, auquel s'applique justement ce terme, traduit en anglais. Pourtant, nos voisins d'outre-Manche emploient, en pareil cas, le mot « exhibition » et les Américains suivirent leur exemple jusqu'au jour où Barnum, créateur du genre dans lequel il a illustré son nom, trouva que « show » exprimait mieux le caractère général de ses entreprises, et qualifia son établissement : « The greatest show ou carth » ou « la plus grande « montrance » sur terre ».

C'est bien en effet, la seule expression qui convienne pour désigner cet unique établissement où les plus extraordinaires spectacles sont vus.

Toutes les attractions, tous les phénomènes, tous les exercices où la grâce, l'agilité, la force doivent être déployées au plus haut degré, sont réunis dans cet immense cirque auquel il faut pour l'installation complète de ses pistes, de ses tentes, de sa ménagerie, plus de 6 hectares de superficie.

A Cahors, ce sera sur la place Thiers que seront installés les pistes, les attractions, les phénomènes ; mais la ménagerie sera placée sur les Allées Fénelon.

C'est grâce à cette combinaison que les Cadurciens pourront jouir de spectacles aussi rares que ceux qui auront lieu le 10 juillet.

C'est la première fois que notre ville profitera de telles féeries ; car, tout dans le cirque Maccadon est du plus haut intérêt : la moindre attraction représente l'art le plus exercé, le plus développé dans l'adresse et la force.

Tout Cahors voudra assister aux représentations que donnera le 10 juillet, le cirque Maccaddon.

BONNE DOMESTIQUE

EST DEMANDÉE

pour EXCELLENTE PLACE, à PARIS

Très bonnes références exigées

S'adresser au bureau du Journal

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 29 JUIN ET 2 JUILLET 1905

Allegro Militaire	Shramel.
Poëte et Paysan, ouverture	Suppé.
Invitation à la valse	Weber.
L'Ombre, fantaisie	Flotow.
Marche Française (Suite Algérienne)	St-Saens.

Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

SERVICE ANNIVERSAIRE

La famille PLANTADE prie ses amis et connaissances de vouloir bien assister au **Service Anniversaire** qui sera célébré le **SAMEDI 1er Juillet**, à 10 heures du matin, en l'Eglise Saint-Urcisse, pour le repos de l'âme de feu :

Henri-François PLANTADE

ANCIEN IMPRIMEUR

Ancien Directeur du « QUERCINOIS »

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs

Un sauveteur de huit ans. — Mercredi soir deux jeunes élèves de l'école de garçons de Larroque-des-Arcs ; Elie Calmon âgé de huit ans et Daniel Rouquié âgé de 5 ans, jouient près de l'étang du moulin. Tout à coup le petit Rouquié s'étant trop approché du bord tomba dans l'eau assez profonde à cet endroit. Le jeune, Elie Calmon voyant le danger couru par son petit camarade, se précipita à son secours avec un sang-froid et un courage que l'on rencontre rarement chez les enfants de cet âge. Il saisit le jeune imprudent par la ceinture au moment où il allait disparaître, et après des efforts inouis parvint à le sortir de l'eau.

Devant tous les élèves de l'école réunis, notre sympathique instituteur. M. Bonau-refélicita en terme chaleureux le courageux garçon pour le dévoûment et le sang-froid dond il venait de donner un bel exemple. A notre tour, nous adressons nos meilleures félicitations au jeune Elie Calmon.

Examens du certificat d'études primaires. — Samedi avaient lieu les examens du certificat d'études primaire pour le canton nord de Cahors.

Notre école laïque de garçons avait présenté 4 candidats les nommés Ausset, Caste, Laguille et Simet. Tous les quatre ont été difinitivement reçus.

Ce nouveau succès vient s'ajouter à ceux nombreux des années précédentes et qui sont à l'honneur de notre si dévoué maître Monsieur Bonaure, qui a à son actif dans l'enseignement une longue et brillante carrière.

A cet excellent maître et aux élèves nous adressons nos plus sincères félicitations.

Cazals

Foire. — La foire du 27 a été peu importante. Cela s'explique, car en ce moment les agriculteurs ont des occupations multiples dans leurs propriétés. En outre la chaleur accablante, le temps orageux ont retenu chez eux les propriétaires des environs.

Foirail aux bœufs : cours peu élevés, baisse sensible. Tout le monde hésite à acheter à cause de la faible récolte du foin. Par suite, peu de transactions.

Les marchands étalagistes étaient moins nombreux à cause des foires qui se tenaient dans des centres voisins, ce jour même.

La volaille et les œufs ont été vite enlevés à des prix rémunérateurs.

Lalbenque

Fête du 14 Juillet. — Les républicains du canton de Lalbenque, décidés à célébrer avec éclat la fête du 14 juillet, ont décidé de se réunir en un banquet qui aura lieu le dimanche 16 juillet, à onze heures et demie, à l'Hôtel du Lion d'Or, chez M. Deltheil, sous le patronage de tous les maires républicains du canton. Le banquet est organisé pour le 16 au lieu du 14, afin de permettre aux agriculteurs d'y assister sans négliger leurs travaux.

Il est bon que dans notre canton, où la réaction lève de plus en plus la tête, tous les républicains se sentent les coudes, qu'ils organisent des réunions pour se concentrer en vue des luttes futures. Le banquet du 16 juillet ne sera que la première de ces réunions.

Le prix du déjeuner, café compris, est fixé à 3 francs.

Les adhésions sont reçues chez M. Guilhem, maire à Lalbenque, ou chez M. Cassagnes, limonadier.

Conseil municipal. — Dimanche dernier a eu lieu la séance du conseil municipal.

La séance a été assez orageuse. Nous en parlerons samedi.

Accident mortel. — La victime de l'accident que mardi soir nous avons relaté, se nommait Courdès, natif de St-Sever.

Il était occupé depuis peu à la gare de Lalbenque.

On ne sait pas exactement dans quelles conditions le malheureux a été pris par une machine en manœuvre ; mais une enquête est ouverte.

Courdès est mort deux heures après l'accident. Il était célibataire et âgé de 25 ans.

Puy-L'Evêque

Accident. — Lundi dernier, M. Bouysset, de Loupiac, se rendait en voiture à Seaux avec sa fille et Mlle Caravignac. Arrivé à Issudel, le cheval fit un écart qui amena la voiture dans le fossé de la route.

Le véhicule renversa et les trois voyageurs furent projetés à terre assez violemment.

Malgré le choc, il n'y eut que quelques contusions sans gravité ; mais la voiture eut tout un côté brisé et il fut impossible de continuer la route avec.

JEUNE HOMME 18 ans, ayant bonne instruction primaire, demande place.

Excellentes références.

S'adresser au bureau du journal.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études primaires ont eu lieu lundi à l'école laïque des garçons pour le canton de Cajarc.

Sur dix-sept filles et 23 garçons présentés, dix-sept filles et vingt-un garçons ont été définitivement reçus.

Figeac

Accident. — Lundi, dans la matinée, le domestique de M. Sanières docteur en médecine, attelait un cheval à une voiture, quand un corbillard des pompes funèbres passant à ce moment, la bête fut effrayée, fit un écart et tomba sans se faire grand mal. Tout se borne à des dégâts matériels.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Au palais. — Nous apprenons avec plaisir la nomination au postes de juge suppléant au tribunal civil de Goudon de notre amis M. Jean Daffas, avocat, Conseiller général du Lot.

Nos félicitations.

Martel

Justice de paix. — M. Boudou, ancien maire est nommé juge de paix à Martel en remplacement de M. Rambaud qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Pinsac

Noyé. — Un habitué de la pêche à la ligne en bateau était allé, dimanche soir, faire sa partie hebdomadaire.

Une demi-heure après son départ, le bateau descendait le courant de la Dordogne sans conducteur.

Quelques personnes qui avaient vu partir le sieur P., âgé de 62 ans, soupçonnant un malheur, allèrent à sa recherche ; mais la nuit les obligea à suspendre leurs investigations.

Ce ne fut que le lendemain matin, vers les huit heures, qu'elles trouvèrent le malheureux P. noyé.

La famille est dans la désolation.

Toute idée de suicide doit être écartée.

St-Germain

Examens. — Les examens du certificat d'études primaires du canton de Ssint-Germain, primitivement fixés au samedi 1er juillet, ont été reportés au vendredi 7 juillet 1905.

Loterie de la Presse

Le public peut souscrire dès à présent et jusqu'au 3 juillet, aux guichets des Etablissements de Crédit, tant à Paris que dans toutes leurs agences et succursales et chez les Banquiers, Agents de Change, etc., aux 1.500.000 billets de 20 fr. de la loterie de la Presse.

Le produit net de la loterie sera versé conformément à l'arrêté ministériel d'autorisation, aux caisses de secours et de Retraite des associations de la Presse Parisienne et de la Presse Départementale.

Le service des tirages et le paiement des lots seront faits par les soins du Crédit Foncier de France.

Le premier tirage sera effectué le 1er août prochain, il comprendra notamment un lot de 1 million de francs.

Jamais loterie en France n'a présenté des lots aussi attrayants : dix tirages comprenant 3 lots de 1 million, 4 lots de 500.000 francs, des lots de 250.000, 200.000, 100.000, 50.000, 1.000 et 200.000 petits lots.

Il semble donc certain que ces billets seront rapidement souscrits par le public et demeureront très recherchés.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1699e livraison (24 Juin 1905).

Le serviteur du lion de la mer, par Louis Rousselet. — Les fourmis vues de près, par Pierre de Mériel. — Leur histoire, pas Julie Borius. — Les villes disparues de la France, par Anthyme Saint-Paul.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 29 juin 1905.

Vme Nacla : Chronique. — Jean Dranet : Les Baudruches de Népomucène. — Jane de la Vaudère : L'Expulsée (suite). — Marcel Prévost : L'autonne d'une femme (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Marc Mario : Femme d'officier (suite). — Emmanuel Gallus : La Tare (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut **s'abonner sans frais** dans tous les bureaux de poste.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

A CAHORS PENDANT UN JOUR SEULEMENT

Lundi 10 Juillet 2 Représentations identiques à 2 h. et à 8 h.

Les portes ouvriront 1 heure à l'avance, c'est-à-dire à 1 heure et à 7 heures. — Grand Concert. — Promenade par notre Musique militaire.

LE GRAND CIRQUE

MACCADON

SERA ICI BIENTÔT

Prix des places :

1 50, 2 50, 4 et 5 francs

Les Enfants payent 1/2 place, s'ils ont manifestement moins de 10 ans, excepté aux places à 1,50.

Pour éviter l'encombrement : On peut prendre d'avance des billets numérotés à 4 et 5 francs le jour de représentation à partir de neuf heures du matin, à la Librairie Girma, 24, Boulevard Gambetta, Cahors.

Sarlat, 9 Juillet. — Figeac, 11 Juillet.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	98 75
Jouissance 1er avr. 1905	tme	98 72
3 0/0 amor. Der. an. 1953.	cpt	99 ..
Jouiss. 16 avr. 1905..	tme	.. ..
Banque de France	cpt	3730 ..
Action nom. jouis. 28 déc.	tme	.... ..
Banque de Paris et Pays-B.	cpt	1402 .
500 fr. t. p. jouiss. jan...	tme	1402 ..
Crédit Foncier	cpt	712 ..
500 fr. t. p. jouiss. jan....	tme	710 ..
Crédit Lyonnais	cpt	1105 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars	tme	1103 ..
Société générale. jouis. avr.	cpt	641 .
Est	cpt	940 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	tme	940 ..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1340 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	ter	1340 ..
Midi	cpt	.... ..
500 fr. t. p. jouiss. jan...	tme	.... ..
Nord	cpt	1800 ..
400 fr. t. p. jouiss. jan...	tme	1798 ..
Orléans	cpt	1461 ..
500 fr. t. p. jouiss. avr..	tme	1460 ..
Ouest	cpt	... ..
500 fr. t. p. jouiss. avr..	tme	... ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	580 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. jan..	tme	4510 ..
— 5te civile..... jan..	cpt	.... ..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	795 ..
Espagne extér. 4 0/0 avr..	tme	91 07
Russe 4 0/0 1901.... juin	cpt	89 30
— 3 0/0 1896.... mai	cpt	73 40
Rio-Tinto.... jouiss. mai.	tme	1563 .

MINES D'OR

Rand Mines	.....	236 50
Chartered	.....	51 50
East Rand	.....	195 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 50 à 23 75 ; juil. 23 50 à 23 75 ; juil.-août 23 »» à 23 25 ; 4 dern. 21 50 à 21 75. Cir. : »,»»» Liq. : 2 500.

Farines (*Fleur de Paris*, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 30 »» à 29 75 ; juil. 30 25 à 30 50 ; juil.-août 30 »» à 30 25 ; 4 dern. 28 75 à 29 »». Circ. : 1.500. Liq. : 2.400

Avoines (100 kil. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 18 75 à 19 »» ; juil. 19 »» à »» »» ; juil.-août 18 50 à 18 75 ; 4 dern. 17 »» à 17 25. Circ. 2.750 Liq. : »,»»».

Seigles (69/72 k.) les 100 k. net comptant. — Cour. 16 »» à »» »» ; juil. 15 50 à »» »» ; juil.-août 15 25 à »» »» ; 4 dern. 15 »» à »» »». Circ. :»,»»». Liq. : »,»»».

LA GUERRE EN EXTRÊME-ORIENT

RUSSES ET JAPONAIS

A mesure que les événements de la *Guerre Russo-Japonaise* se déroulent en Extrême-Orient, l'Europe et le Monde deviennent plus attentifs. Pas un peuple, en effet, ne saurait se désintéresser de ce formidable et gigantesque conflit. Afin de bien saisir et de suivre les péripéties de ce drame sanglant, il est nécessaiae d'avoir sous la main un ouvrages où les faits, leurs causes, les opérations militaires, les dispositions respectives, les marches, la tactique, le caractère des armées belligérantes soient exposés dans un style rapide avec simplicité et limpidité. C'est ce qu'ont pensé et réalisé MM. GARNIER FRERES (6, rue des Saints-Pères). Grâce au talent et à la plume de M. Henri Galli et au concours d'artistes qualifiés tels que Bombled et Malespine, leur publication *La Guerre en Extrême-Orient*, ouvrage remarquablement illustré, obtient un succès qui s'accroît de jour en jour, Cet ouvrage se vend par livraisons à 10 centimes ; il paraît deux livraisons chaque semaine. On peut aussi se le procurer par séries à 50 centimes. La 24e série qui vient de paraître se termine à la retraite des Russes après la bataille de Oua-Fan-Gou. Déjà les livraisons parues formont un riche et joli volume. L'auteur et les artistes, dans les livraisons suivantes, vont dépeindre les journées de Liao-Yang, le siège, la résistance et enfin la triste mais glorieuse capitulation de Port-Arthur. Nous devons nous attendre à un récit plus pathétique encore. La première campagne japonaise va finir et la deuxième va commencer. Ainsi donc, l'Histoire de *La Guerre en Extrême-Orient* est et restera l'ouvrage le plus précis et le mieux documenté sur cette grande lutte dont les phases sont si émouvantes et dont les eflets incalculables influeront nécessairement sur tout le XXe siècle.

Ou souscrit à *La Guerre en Extrême-Orient*, par H. Galli, chez tous les libraires.

Demandez partout les **Lectures de la Semaine, 15 c.** le numéro.

LES ŒUVRES D'ÉMILE ZOLA

à 50 centimes le volume

Les deux premiers tomes de la **Fortune des Rougon** ont obtenu un immense succès.

Il est donc bien manifeste maintenant que les *Œuvres d'Emile Zola à 50 centimes* répondaient à un besoin urgent. Le public a définitivement adopté cette publication si commode et si bon marché.

Aujourd'hui parait le tome III de cette **Fortune des Rougon** indispensable à lire pour la compréhension de l'œuvre géniale des Rougon Macquart.

BÉBÉ NE DORT PLUS

Mange peu, Digère mal & Dépérit

SES DENTS le font souffrir

et l'accablante chaleur ajoute encore à ses tourments !

COMMENT LE REMETTRE

et tout en même temps faciliter sa digestion ?

DONNEZ-LUI DE L'

ÉMULSION SCOTT

A L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET AUX HYPOPHOSPHITES de CHAUX et de SOUDE

qui, en raison de son mélange perfectionné, peut être prise même pendant les plus fortes chaleurs.

Ni ses soi-disant imitations, mal préparées, ni l'huile de foie de morue ordinaire, ne vous donneraient les mêmes résultats.

RIEN N'ÉGALE

l'Émulsion SCOTT

Son efficacité est prodigieuse

Elle seule guérit radicalement

Son goût est agréable

Sa digestibilité parfaite

Et si, par hasard, vous en doutiez, demandez-nous pour essai un échantillon en nous adressant 0.50 de timbres et mentionnant ce journal. Vous serez bientôt convaincu que nous n'avons en aucune façon exagéré les qualités de

l'Émulsion Scott

(Delouche & Cie) 356, rue St-Honoré, Paris.

Exigez sur chaque flacon cette marque de fabrique

Bulletin Financier

Le marché est très ferme, les bonnes dispositions que nous avons constatées depuis les premiers jours de cette semaine se sont accentuées et la clôture se fait en nouvelle hausse sur la séance précédente.

Notre 3 0/0 a passé de 98 55 à 98 72.

Le Crédit Foncier se traite à 710 ; le Crédit Lyonnais a passé de 1098 à 1103.

Nos chemins clôturent : le Lyon à 1340, le Nord à 1798 et l'Orléans à 1460.

Le Suez en hausse de 13 fr. finit à 4510 ; le Rio s'est avancé à 1563.

L'Extérieure est demandée à 91 07 ; l'Italien, 106 40 ; le Portugais 68 50.

Le Russe consolidé est à 88 95 ; le 3 0/0 1891 reprend à 74 60.

Le Turc clôture à 88 45 ; la Banque Ottomane, 608.

En Banque, la Saint-Raphaël Quinquina, très recherchée, passe à 143 fr.

L'obligation El Callao, émise à 90 fr., se souscrit aisément à cause de son taux peu élevé.

Les actionnaires qui sont les premiers interessés à faire produire à cette affaire des dividendes prochains, répondent avec empressement à l'appel de la Compagnie, 2 *bis*, rue Caumartin, à Paris.

Excursions aux Gorges du Tarn

Relations rapides Paris-Rodez-Sévérac-le-Château.

Pour faciliter l'accès de la région si intéressante des Gorges du Tarn, par Sévérac-le-Château, la Cie d'Orléans va mettre en marche, à partir du 1er Juillet prochain, un train qui, partant de Paris-Quai-d'Orsay, à 7 heures du soir et de Paris-Austerlitz à 7 heures 9 arrivera à Rodez à 6 heures 40 matin et à Sévérac-le-Château à 8 heures 13 matin.

Wagon restaurant au départ de Paris.

Au retour, le train Midi partira de Sévérac-le-Château à 8 heures 11 du soir et de Rodez à 10 heures 20 pour arriver à Paris-Austerlitz à 10 heures 24 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 33.

De Sévérac-le-Château, on peut, soit se rendre directement aux Gorges du Tarn par un service régulier de voitures, soit s'y diriger viâ Mende, par les trains correspondants de la Compagnie du Midi.

VALS

Saint-Jean. Maux d'estomac. appétit. digestions.

Précieuse. Foie, calculs, bile, diabète, goutte.

Dominique, Désirée, Magdeleine, Rigolette, Impératrice. Très agréables à boire. Une bouteille par jour.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche).

PHARMACIE
de la CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉATRE
CAHORS

Directeur : P. GARNAL
Pharmacien de 1re Classe
Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

VIN TONIQUE
au *Formiate de Soude*
Le plus puissant reconstituant du système nerveux et des tissus musculaires
LE FLACON : 3 FR. 50

Pour les personnes qui ne peuvent pas tolérer l'Huile de Foie de Morue demander
LA PHOSPHIODE
remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue et constitue le reconstituant et le dépuratif le plus efficace et le plus agréable à prendre.
Prix : Demi-litre 2 fr. — Litre 3 fr. 50

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, *Boulevard Gambetta*
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations rapides entre Paris et les stations thermales du centre

En sus des deux trains express qui desservent pendant toute l'année les stations thermales de Néris, du Mont-Dore et de La Bourboule, la Compagnie d'Orléans vient de mettre en marche, pour toute la durée de l'été, deux nouveaux trains express spécialement destinés aux relations entre Paris et ces stations thermales.

Voici l'horaire de ces quatre trains :

ALLER

		Du 8 au 30 Juin inclus	Du 1er Juil. au 20 Sept. inclus	Du 8 au 30 Juin inclus	Du 1er Juil. au 20 Sept. inclus
Paris-Quai d'Orsay	dép.	8,56 m.	8,46 m.	8,16 s.	8,17 s.
Chamblet-Néris . .	arr.	2,34 s.	2,16 s.	3,54 m.	3,53 m.
La Bourboule . . .	arr.	5,36 s.	5,17 s.	6,38 m.	6,38 m.
Le Mont-Dore . . .	arr.	5,54 s.	5,35 s.	7, 2 m.	7, 2 m.

RETOUR

		Du 8 au 30 Juin inclus	Du 1er Juil. au 20 Sept. inclus	Du 8 au 30 Juin inclus	Du 1er Juil. au 20 Sept. inclus
Le Mont-Dore . . .	dép.	1 » s.	1,12 s.	8,15 s.	8,15 s.
La Bourboule . . .	dép.	1,18 s.	1,30 s.	8,32 s.	8,32 s.
Chamblet-Néris . .	dép.	4,13 s.	4,19 s.	10,16 s.	10,14 s.
Paris-Quai d'Orsay	arr.	9,56 s.	9,57 s.	6,12 m.	6,12 m.

Un wagon-restaurant est attelé aux deux express de jour.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi désignées ci-après, savoir :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste), Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Axat-Aude (Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains). Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Berthos (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac Saint-Béat (Lez, Val-d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginoles), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains, Villefranche-Vernet-les-Bains, (Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées
Tarif G. V. nº 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau (1), Puyôo-Bayonne-Dax, ou Puyôo-Dax, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyôo-Pau (1), ou Puyôo-Pau (1), Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe, 122 fr. 50 c.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1re classe et de 4 fr. en 2e classe.

(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1re classe et de 9 fr. en 2e classe.

Les billets de parcours additionnels ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Axat-Aude (Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Ax-les-Termes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Bertos (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginoles, Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains, Villefranche-Vernet-les-Bains (Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Relations rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie du Midi, mettra en marche, à partir du 1er Juillet prochain, un train rapide, composé de 1re 2e et 3e classes, partant de Paris-Quai d'Orsay à 7 h. du soir, de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 8 h. 59 du matin.

Wagon restaurant au départ de Paris.

Pour le retour, ce train partira de Luchon à 8 h. 45 du soir et arrivera à Paris-Austerlitz à 10 h. 24 du matin et à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 33.

Un spleeping-car sera attelé à ce train les dimanche, lundi, mardi, et vendredi à l'aller, et les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi au retour.

LOTERIE
Autorisée par Arrêté Ministériel en date du 15 Juin 1905.
au Bénéfice
des *Caisses de Secours et de Retraites* des
ASSOCIATIONS DE LA PRESSE
Parisienne et Départementale
Émission de 1.500.000 Billets de 20 fr.
donnant droit à
3 LOTS DE UN MILLION fr.

4	-	-	500.000 fr.
1	-	-	250.000
3	-	-	200.000
8	-	-	100.000
6	-	-	50.000
600	-	-	1.000
200.000	-	-	50, 40, 35 et 30 fr.

Soit 200.625 Lots, Représentant 15 Millions 300.000 fr.
Répartis dans les Dix Tirages ci-dessous :

Le 1er Août 1905	Le 1er Octobre 1905	Le 1er Décembre 1905	Le 1er Février 1906	Le 1er Avril 1906
1 Lot de.. 1.000.000	1 Lot de.... 500.000	1 Lot de.. 1.000.000	1 Lot de.... 500.000	1 Lot de.. 1.000.000
1 — .. 200.000	1 — 100.000	1 — .. 200.000	1 — 100.000	1 — .. 200.000
1 — .. 100.000	2 de 50.000.. 100.000	1 — .. 100.000	2 de 50.000.. 100.000	1 — .. 100.000
100 de 1.000 100.000	100 de 1.000. 100.000	100 de 1.000 100.000	100 de 1.000. 100.000	100 de 1.000 100.000

Le 1er Juin 1906	Le 1er Août 1906	Le 1er Février 1907	Le 1er Août 1907	Le 1er Février 1908
1 Lot de.... 500.000	1 Lot de.. 100.000	1 Lot de.. 250.000	1 Lot de.. 100.000	1 Lot de.. 500.000
1 — 100.000	50.000 de 30 1.500.000	50.000 de 35 1.750.000	50.000 de 40 2.000.000	50.000 de 50 2.500.000
2 de 50.000.. 100.000				
100 de 1.000. 100.000				

Le montant des lots (15.300.000 francs) sera versé au CRÉDIT FONCIER de FRANCE chargé du service des tirages et du paiement des lots
Les sommes destinées aux Associations de la Presse Parisienne et de la Presse Départementale seront déposées pour être réparties aux dites Associations, suivant décision de M. le Ministre de l'Intérieur.
Tout lot non réclamé dans le délai d'un an à compter de la sortie du billet au tirage sera acquis de plein droit aux Associations de la Presse Parisienne et de la Presse Départementale.

PRIX DU BILLET : 20 FR.

Les souscripteurs de 1 à 3 billets devront verser à la souscription le prix intégral des billets.
Les souscripteurs de 4 billets et au-dessus ne verseront en souscrivant que 5 francs par billet; le surplus à la répartition.
Si les demandes dépassent le nombre de 1.500.000 billets, il y aura lieu à réduction proportionnelle de toutes les souscriptions supérieures à l'unité; toutefois les souscriptions de 1 à 3 billets seront accueillies sans réduction, sans que l'attribution à ces souscriptions et aux souscriptions unitaires puisse dépasser un total de 1.200.000 billets
Diverses banques ont pris l'engagement de souscrire les billets qui ne seraient pas demandés par le public à concurrence d'un nombre de 600.000 Dans le cas où la totalité des 1.500.000 billets ne serait pas souscrite, les fonds seraient rendus aux souscripteurs aux guichets où ils auraient versé.

LA RÉPARTITION SERA FAITE DU 6 AU 15 JUILLET 1905

Les Souscriptions sont reçues jusqu'au LUNDI 3 JUILLET 1905

à Paris :
à la *Banque de Paris et des Pays Bas*, rue d'Antin, 3;
à la *Banque de l'Union Parisienne*, rue Chauchat, 5-7;
à la *Banque Française pour le Commerce et l'Industrie*, rue Boudreau, 9;
à la *Compagnie Algérienne* rue des Capucines, 11;
au *Comptoir National d'Escompte de Paris*, rue Bergère, 14;
au *Crédit Algérien*, place Vendôme, 10;
au *Crédit Foncier de France*, rue des Capucines, 19;
au *Crédit Foncier et Agricole d'Algérie*, rue de Mogador 4;
au *Crédit Lyonnais*, boulevard des Italiens, 19;
à la *Société Gén^le de Crédit Industriel et Commercial*, r. de la Victoire, 66;
à la *Société Générale* pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, rue de Provence, 54-56;
à la *Société Marseillaise* de Crédit industriel commercial & de Dépôts, r. Auber, 4;
Et dans leurs SUCCURSALES et AGENCES en Province, en Algérie et à l'Etranger

En outre chez les BANQUIERS, AGENTS de CHANGE, NOTAIRES & CORRESPONDANTS des ÉTABLISSEMENTS susmentionnés

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy
EXIGER LA MARQUE C C DE FABRIQUE et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.
Envoi franco du Catalogue
Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26,

ÉTUDE
DE
Me Franck CHATONET
AVOUÉ A CAHORS
5, rue Fénelon, 5
(Successeur de Mes DUPUY et LACOSSE)

VENTE

Sur Expropriation forcée
EN UN SEUL LOT
D'UN CORPS D'IMMEUBLES
Sis communes de Saint-Vincent et de Cambayrac, canton de Luzech.

L'adjudication aura lieu le **Mardi premier Août** *mil neuf cent cinq à une heure de relevée, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur.*

Suivant procès-verbal du ministère de Me FRAYSSE, huissier à Luzech, en date des onze et douze mai mil neuf cent cinq, visé conformément à la loi, enregistré et dénoncé aux parties saisies par exploit du ministère du même huissier en date du seize mai mil neuf cent cinq, aussi visé et enregistré, les dits procès-verbal et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le dix-huit mai mil neuf cent cinq, volume 177, numéros 38 et 39.

Et à la requête de Madame Lucie VAYSSIÉ, propriétaire, sans profession, veuve en premières noces de Monsieur Jean-Baptiste HENRAS et épouse en deuxième mariage de Monsieur Louis-Sathurnin BLANIÉ, et le dit Monsieur Louis-Sathurnin BLANIÉ, propriétaire, agissant pour assister et autoriser la dite dame Lucie VAYSSIÉ son épouse, domiciliés et demeurant ensemble aux Roques, commune de Saint-Vincent.

Lesquels ont pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, Me Franck CHATONET, demeurant en cette ville, rue Fénelon, nº 5.

Il a été procédé,

Sur la tête et au préjudice de :

1º Dame Marie LAMOUROUX, sans profession, veuve de Monsieur Jean-Baptiste BESSAT, demeurant autrefois aux Roques, commune de Saint-Vincent, et actuellement à Latour commune de Bélaye.

2º Monsieur Jean-Baptiste BESSAT, fils, métayer chez M. Chapt, à Latour commune de Bélaye.

A la saisie réelle des immeubles dont la désignation sommaire est ci-après établie.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé le vingt-cinq mai mil neuf cent cinq au greffe du tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre communication sans frais

Le dépôt du cahier des charges à été dénoncé aux parties saisies et aux créanciers inscrits, conformément à la loi; la publication en a été faite le vingt-sept juin mil neuf cent cinq, et le jugement qui donne acte de l'accomplissement de cette formalité a fixé la vente au mardi, premier août mil neuf cent cinq.

En conséquence, et a la requête de ladite dame Lucie VAYSSIÉ épouse BLANIÉ et de ce dernier pour la validité, ayant Me CHATONET pour avoué, au préjudice de la dame Marie LAMOUROUX, veuve BESSAT et de Jean-Baptiste BESSAT son fils, il sera procédé le **mardi premier août** mil neuf cent cinq, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice, a une heure de relevée à la vente des biens immeubles ci-après sommairement désignés.

DÉSIGNATION
des immeubles
A VENDRE

Biens

SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT.

Iº Une maison sise aux Roques, établie sur un sol, formant le numéro 741, section C du plan cadastral de la commune de Saint-Vincent, de contenance environ un are trois centiares. La maison construite sur le même numéro 741, section C du dit plan est portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties case 51; elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier; elle confronte du midi à Lamouroux, de l'est à chemin de servitude, du nord à chemin public et du couchant à chemin de service. Le rez-de chaussée formant cave a une porte au levant. Le premier étage a deux croisées donnant au nord et une au couchant. La porte d'entrée se trouve au levant et est desservie par une cale d'accès, en terre, ayant au bout un petit paillé en bois dont la balustrade est enlevée. Il y a un petit grenier éclairé par un petit louvet sur chaque croisée du premier étage. Elle est couverte en tuiles canal; il y a un canon de cheminée; elle est bâtie en pierres. Au couchant, adossée à la maison, se trouve une petite étable, bâtie en pierres, sans toiture, démolie en partie, ayant une porte au nord, l'autre au couchant.

IIº Un article en nature de vigne, sis à « Combe Pancou », numéro 250, section C du même plan, d'une contenance environ soixante-onze ares quatre-vingt centiares, confrontant du midi à chemin public, du couchant à Blanié Cyprien, du nord à chemin de service, du levant à Hébrard.

IIIº Quatre petits articles en nature de vigne environ sept ares soixante centiares, les trois autres en terre, sis à « Travers de Prats », numéros 689 P, 690 P, 691 P, et 692 P, section C dudit plan, d'une contenance environ, la vigne comprise, de vingt-un ares soixante-un centiares, confrontant le tout du midi à chemin public, du couchant à Blanié Cyprien, du nord à chemin de servitude et Pendarie.

IVº Deux articles en nature de jardin l'un, l'autre aujourd'hui terre sis aux Roques numéro 740 et 742 P, section C dudit plan, d'une contenance, le jardin de deux ares trente centaires, et la terre soixante-treize centiares, confrontant du couchant à passage commun pour Lamouroux Benoit et Pierre, du midi à veuve Lacombe, du levant à Henras et veuve Pendarie et du nord à chemin pubic.

Vº Un article en nature de terre sis aux Roques numéro 743 P, section C dudit plan, d'une contenance d'environ neuf ares soixante-sept centiares, confrontant du midi à chemin public, du levant et du nord à Blanié Cyprien, du couchant à Pendarie et chemin de servitude.

Biens

SITUÉS COMMUNE DE CAMBAYRAC

I. Un article en nature de vigne, situé au lieu dit « Vigne de Parrau », numéro 347, section C du plan cadastral de la commune de Cambayrac de contenance environ dix-neuf ares quatre-vingts centiares, confrontant du levant à Delcros, du midi à Bessières, du couchant à Delcros, et du nord à Vincent.

II. Un article en nature de pâture, sis à Larmagnac, numéro 377 section C dudit plan de contenance environ cinquante-neuf ares trente centiares, confrontant du levant à Vincent, du midi à Lamouroux, du couchaut à Deilles et du nord à Bessières.

III. Un article en nature de vigne, aujourd'hui friche, sis à « Rascalat », numéro 236 P, section C dudit plan, d'une contenance environ quarante-neuf ares dix centiares, confrontant au levant par Dauliac, au midi par Cavanié, au couchant par Bessières et au nord par Lamouroux.

IV. Deux articles en nature de bois et terre, sis à Larmagnac, numéros 386 P et 387 P, section C, d'une contenance ensemble environ seize ares vingt centiares, confrontant au levant et au midi à Lamouroux, au couchant à chemin public et au nord à Lamouroux.

Lotissement
ET
MISES A PRIX

Tous les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix fixée par la partie poursuivante à la somme de dix francs, ci..... 10 f.

Paiement
DES FRAIS DE VENTE

Tous les frais exposés pour parvenir à la vente devront être payés par l'adjudicataire en diminution de son prix dans les dix jours de l'adjudication.

Au cas où le montant de l'adjudication serait inférieur au chiffre des frais de poursuite de vente, l'adjudicataire sera tenu de parfaire la différence.

NOTA : Conformément aux dispositions de l'article 696 du code de procédure, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles ci-dessus désignés, qu'ils devront requérir ces inscriptions, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors le vingt-huit juin mil neuf cent cinq.

L'avoué poursuivant,
F. CHATONET.

Enregistré à Cahors le juillet mil neuf cent cinq, fol. case reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur,
Signé : LACHAIZE.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Me CHATONET, avoué poursuivant, lequel, ainsi que tous autres avoués occupant près le même Tribunal, pourra être chargé d'enchérir.

Certifié véritable par le gérant soussigné,
Cahors, le 1905.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,
Le Maire,